

Assemblée communale ordinaire de la Commune d'Auboranges
Jeudi 11 décembre 2014 à 20h00 à la salle communale
de l'abri de protection civile

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 28 novembre 2014, un avis tous-ménages et un affichage au pilier public.

Présidence : Monsieur Christophe Jaccoud, syndic
Scrutateur nommé : Monsieur Jacques Modoux
Conseiller communal excusé : Monsieur Eric Dénervaud
Citoyen excusé : Monsieur Jean-François Charmoy
Citoyennes et citoyens présents : 17 / majorité absolue : 10

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 mai 2014
(ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet www.auboranges.ch)
2. Budget 2015
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
3. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)
4. Divers

Ouverture d'assemblée par Monsieur Christophe Jaccoud, syndic :

Il souhaite une cordiale bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée ordinaire et annonce que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les délibérations seront enregistrées. Aucune objection n'est formulée.

Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Elle est officiellement ouverte à 20h10.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2014

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2014 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté au secrétariat 10 jours avant l'assemblée, sur le site Internet de la commune ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

● **Le procès-verbal du 21 mai 2014 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.**

Monsieur le syndic remercie la secrétaire communale, Madame Pascale Jaccoud pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2015

Présentation par Madame Myriam Desarzens Besson, caissière communale.

2.1 Fonctionnement

L'extrait du budget 2015 est remis à chaque citoyen et il est largement commenté par la caissière et Monsieur Philippe Besson responsable des finances.

Total des charges	Fr. 883'574.50	
Total des produits		Fr. 842'285.70
Excédent de charges		Fr. 41'288.80

Les charges liées en faveur de l'Etat et des associations dont nous sommes membres représentent environ 77% soit Fr. 615'176.00.

Variation des charges et des produits par rapport au budget 2014, nouvelles dépenses et commentaires :

Administration générale

- Organisation de la Fête nationale = + **Fr. 11'000.00**

Enseignement et formation

- Augmentation des charges liées à l'enseignement primaire et secondaire = + **Fr. 12'000.00**
- La subvention en faveur de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine prend fin, ce qui engendre un manque à gagner = - **Fr. 9'000.00**

Culture

- Diminution des charges car plus aucun enfant ne suit des cours au Conservatoire

Affaires sociales

- Dès 2015, la commune participera au pot commun s'agissant des coûts liés au placement des enfants dans les structures d'accueil alors que jusqu'à maintenant, elle participait uniquement au subventionnement des enfants domiciliés sur le territoire communal.

Protection, aménagement et environnement

- Les chapitres de l'eau potable, de l'épuration et des ordures n'influencent pas le résultat car ils sont régis par le principe du pollueur-payeur. S'agissant des ordures, les recettes sont insuffisantes pour couvrir les coûts de fonctionnement. Un montant de Fr. 5'308.00 a dû être prélevé dans la réserve. Le solde de celle-ci sera certainement insuffisant pour couvrir la perte 2016. Par conséquent, une augmentation de la taxe ordures est prévisible pour 2016.

Eau

- Si le budget 2015 est respecté, le bénéfice prévu sur le fonctionnement sera utilisé pour rembourser partiellement les pertes des années précédentes. Lorsque la 3^{ème} étape de l'extension du réseau d'eau (Route du Moulin) sera réalisée, la taxe de base sera probablement recalculée pour couvrir l'amortissement de ce nouvel investissement.

Epuration

- Le budget d'exploitation de ce chapitre est équilibré.

Forêts

- Désormais les forêts sont entièrement gérées par la Corporation forestière Glâne-Farzin. Le déficit de ce chapitre a été compensé par un prélèvement dans la réserve. Le solde de la réserve de la forêt sera utilisé pour amortir l'investissement effectué en 2014 (Chemin des Melleys).

Impôts

• Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que ceux sur les personnes morales sont calculés selon l'estimation cantonale basée sur les taxations effectives 2012 majorées d'un coefficient de progression indiqué par le Service cantonal des contributions.

Péréquation des ressources-année 2015

- participation communale au fond commun : Fr. 1'715.00 (manque à gagner de Fr. 24'000.00 par rapport à 2014)

Péréquation des besoins-année 2015

- le montant en faveur de la Commune est en diminution de Fr. 3'000.00 par rapport à 2014

Présentation par Monsieur Philippe Besson, responsable des finances de l'évolution probable des finances communales pour 2016 et les années suivantes. Les chapitres pour lesquels nous devons nous attendre à une augmentation significative des coûts sont les suivants :

- enseignement et formation : si l'investissement prévu pour la rénovation du Cycle d'orientation de la Glâne est accepté par les communes, il impactera notre budget durant 33 ans.
- santé : les projets TransBill et TranHomes auront également une incidence financière sur le budget communal pendant 33 ans.
- affaires sociales : la conjoncture actuelle a pour effet une augmentation constante des charges
- routes : l'équilibre de ce chapitre dépend des projets qui seront acceptés par les citoyens et des montants qui seront investis par la commune pour l'entretien et la rénovation des routes.
- épuration : l'agrandissement de la STEP d'Ecublens par la VOG entraînera très probablement une augmentation de la taxe d'exploitation.
- impôts : à court ou moyen terme, le taux d'imposition devra être augmenté afin de financer les investissements votés en Glâne, y compris la rénovation du Cycle d'orientation de la Glâne soit ~ Fr. 220 mio ce qui représente 3,2 mio pour notre commune.

Péréquation financière

Lorsqu'elle a été introduite en 2011, la péréquation financière nous rapportait près de Fr. 62'000.00 alors qu'aujourd'hui elle ne nous rapporte plus que Fr. 8'000.00. Cette diminution représente près de 10% d'impôt en moins.

Péréquation des ressources

La péréquation des ressources a pour objectif de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal entre les communes. La somme à répartir à titre de péréquation des ressources correspond à 2,5% du potentiel fiscal de l'ensemble des communes du canton soit Fr. 26 mio. Cette somme est financée par les communes contributrices et redistribuée aux communes bénéficiaires. Dans le canton, 129 communes sont bénéficiaires et 34 sont contributrices dont Auboranges et Siviriez pour la Gâne. Selon les critères retenus pour le calcul (recettes fiscales et contribution immobilière), l'indice de péréquation financière pour la commune d'Auboranges pour 2015 est de 100.73.

Montant à payer en 2015 : Fr. 1'715.00 (Fr. 22'705.00 reçu en 2014)

Péréquation des besoins

La péréquation des besoins est financée par l'Etat. Le montant versé aux communes représente le 50% de la péréquation des ressources. La péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes et toutes les communes sont bénéficiaires. Le calcul de la somme attribuée à chacune d'elle est basé sur 5 critères (densité de la population, taux d'emploi, croissance démographique, nombre de personnes âgées, nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire). Cela représente pour 2015 un indice de 97.87 %.

Montant en notre faveur en 2015 : Fr. 10'011.00 (Fr. 13'175.00 en 2014)

Pour conclure, Monsieur Besson précise que le taux d'imposition glânois est de 83.7% alors que celui de notre commune est actuellement de 50%. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour que les contribuables bénéficient de ce taux très intéressant aussi longtemps que cela sera possible. Cependant, il est important de retenir que les nombreux investissements déjà votés ou en projet au niveau du district entraîneront inévitablement une augmentation du taux d'imposition.

Au terme de la présentation qui ne suscite aucune question, Monsieur le syndic remercie Monsieur Besson pour sa présentation très intéressante et détaillée et donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport.

2.2 Rapport de la commission financière et approbation

Monsieur Bertrand Décotterd, secrétaire de la commission financière donne lecture du rapport de celle-ci. Elle a constaté que le budget de fonctionnement 2015 présente un résultat déficitaire de Fr. 41'288.80 qui est juste inférieur à 5% des recettes, ce qui permet de maintenir le taux d'impôts à 50%. En effet, la projection des impôts 2015 ne permet pas de compenser à 100% l'augmentation de certaines charges et la baisse de certaines subventions. Les coûts que la commune devra supporter nécessiteront dans la situation actuelle, un réajustement graduel du taux d'impôts jusqu'en 2025 env., lequel devrait ensuite se stabiliser selon les prévisions du Conseil communal aux alentours de 75 à 80%. La commission financière relève également différents points en relation avec le budget, lesquels sont déjà retranscrits dans le présent procès-verbal.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation du budget 2015 et le soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

● Le budget de fonctionnement 2015 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité

Aucun investissement n'est prévu pour 2015.

3. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)

Les statuts de l'Association approuvés lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2013 doivent être modifiés. Constituée en 2013 pour prendre en charge les tâches assumées par l'ORCOC (organe de conduite communal concernant la protection de la population en cas de catastrophe) et le Service des curatelles, l'Association de communes ABMG propose d'intégrer dans son mandat l'organisation de l'IAPEG (Intercommunale pour l'accueil de la petite enfance en Glâne) car l'harmonisation des structures d'accueil devient nécessaire avec l'adhésion de toutes les communes au pot commun. Un règlement relatif à l'octroi des subventions a été rédigé, établissant ainsi une uniformisation des tarifs. Constatant que l'application de la grille tarifaire cantonale aurait provoqué une augmentation de charges très importantes pour les communes, il a été décidé d'établir une grille tarifaire spécifique pour le district dans laquelle le revenu plafond et l'aide maximale sont limités par rapport au Canton.

Aussi, afin de légaliser l'introduction de l'IAPEG au sein de l'ABMG, les statuts doivent être modifiés et il en sera de même lors de chaque nouvelle adhésion dans l'ABMG. Les modifications soumises aux citoyens sont les suivantes :

Art. 2 al. 1 c – Buts

L'ABMG a pour but d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou en partie les obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures d'accueil extrafamilial de jour.

Art. 9 al.1 – Convocation

L'assemblée des délégués est convoquée au moins 20 jours à l'avance par avis adressé à chaque conseil communal... Elle peut se faire, tout ou en partie, par voie électronique...

● **L'approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.**

4. Divers

Informations du Conseil communal

Réseau d'eau

Au début décembre, notre fournisseur d'eau a mis en service une nouvelle conduite d'un diamètre plus important afin de nous fournir un débit suffisant notamment en cas d'incendie. Ces travaux ont augmenté la turbidité de l'eau lui donnant une apparence un peu laiteuse. Selon les informations qui nous ont été fournies, cela a été sans conséquence sur la qualité de l'eau.

Déchetterie

La déchetterie d'Oron-la-Ville sera fermée les 24 et 31 décembre.

Monsieur Francis Dénervaud s'enquiert de connaître la situation sur l'agrandissement de la STEP à Ecublens. Selon les médias, le projet serait bloqué en raison d'un problème de dézonage, la Confédération rechignant à céder du terrain agricole utile à l'agrandissement des infrastructures. Monsieur le syndic lui répond ne pas avoir d'information à ce sujet admettant que si cela se confirme, le projet sera retardé.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de l'assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux citoyennes et citoyens qui ont accepté les objets qui leur ont été soumis. Ses remerciements vont également aux membres de la commission financière pour leur excellent travail et leur précieuse collaboration. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière ainsi que toutes les personnes qui collaborent au bon fonctionnement de la Commune.

A tous, il souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2015 en rappelant l'apéritif du Nouvel-An le dimanche 4 janvier 2015 auquel toute la population est cordialement invitée.

C'est avec plaisir qu'il invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h55.

La secrétaire

Le syndic